

Rapport annuel 2003



TABLE DES MATIÈRES

	AVANT- PROPOS	2
1	SOCIÉTAIRES	3
2	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
3	PERCEPTION ET RÉPARTITION DES DROITS	4
3.1	DROITS DE REPRÉSENTATION	4
3.2	DROITS D'ÉMISSION	4
3.2.1	SRG SSR idée suisse	4
3.2.2	AUTRES DIFFUSEURS	5
3.3	DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE	5
3.3.1	RÉPERTOIRE DRAMATIQUE	5
3.3.2	DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE AUDIOVISUELS REPRÉSENTÉS	6
3.3.3	DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL FRANCOPHONE	6
3.4	DROITS DE REPRODUCTION	6
3.5	DROITS VERSÉS ET PERÇUS À L'ÉTRANGER	6
4	RELATIONS NATIONALES	7
4.1	RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUISSES	7
4.2	COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE	7
5	RELATIONS INTERNATIONALES	8
6	GESTION DE LA SOCIÉTÉ	9
6.1	SITE INTERNET SSA ET INFORMATIQUE	9
6.2	FICHIERS INTERNATIONAUX	10
6.2.1	IDA	10
6.2.2	ISAN	10
6.3	CARTE DE MEMBRE SSA	10
6.4	PERSONNEL	11
6.5	RÉPARTITION DES FRAIS	11
7	ENCAISSEMENTS COMPARATIFS DES DROITS	12
8	POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL	13
9	UTILISATION DES DROITS	13
10	DROITS NETS RÉPARTIS	14
10.1	RÉPARTITION PAR TYPE DE DROITS	14
10.2	PROPORTION DE DROITS VERSÉS AUX MEMBRES SSA	15
10.3	RÉPARTITION DES DROITS D'ÉMISSION	16
10.4	VERSEMENTS AUX MEMBRES	16
10.5	DÉCLARATIONS D'ŒUVRES	16
11	FONDS CULTUREL	17
12	FONDS DE SOLIDARITÉ	19
13	FONDS DE PRÉVOYANCE: « FONDS DE SECOURS DE LA SSA »	19
14	ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	20
14.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
14.2	COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	21
14.3	AUTRES ORGANES ET DIRECTION	21
14.4	ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION	22
15	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003	24
15.1	COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2003	25
15.2	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	25
16	COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES	26
16.1	BILAN	26
16.2	PROFITS ET PERTES	26
17	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	27

AVANT-PROPOS

L'an précédent la pêche aux droits avait été maussade, en légère régression. Pourquoi en 2003 les filets se sont-ils mieux remplis? Avec fatalisme on pourrait dire qu'il n'y a là à observer que les inévitables fluctuations du monde. Avec pessimisme on pourrait regarder le ciel s'assombrir et se retenir de respirer pour dire: «ça ne va pas durer!» Avec optimisme on affirmerait que les auteurs ont été meilleurs, nos négociateurs pugnaces, les producteurs et les diffuseurs inventifs et généreux, que nous sommes résolument sur la pente ascendante...

Choisissez votre vérité: les vérités, toujours contradictoires, ne sont pas nécessairement ennemies. Malheureusement, vous le savez bien, il y a de par le monde des gens pour qui une seule vérité est supportable, pour eux bien sûr, mais qu'ils se convainquent de devoir imposer aux autres. De gré ou de force. Un vrai drame humain sans doute depuis toujours. Ce qui en revanche fait totalement partie de la modernité et ne manque pas de faire peur, c'est que parmi ces gens-là, peut-être pas vraiment nombreux, il y en a qui disposent de moyens de nuisance considérables. Les extrémistes de tous bords, qu'ils sèment les bombes pour massacrer des milliers d'êtres humains ou qu'ils déclarent des guerres pour mener des croisades monstrueuses, sont la plaie première de ce début du vingt-et-unième siècle. Une autre, à l'inverse, est la sinistre indifférence des nantis – dont nous sommes – à l'endroit des démunis: les populations d'un continent entier sont décimées par le sida alors

que les nations développées détiennent des moyens de lutte avérés contre ce fléau. Etrange humanité: grégaire, multiple, vive, inventive et en même temps autodestructrice. Elle ne se rend jamais compte qu'en se méfiant toujours de l'autre et en souhaitant l'anéantir, ou en ne lui portant pas assistance, elle se condamne puisqu'on est toujours l'autre d'un autre (Tiens: j'ai passé à ma vision pessimiste du monde).

Je me ressaisis donc: allez les auteurs, vous qui aigüisez la sensibilité, le regard, le dialogue, la curiosité, la recherche de compréhension, l'intelligence, l'ouverture d'esprit, le brassage de toutes les visions du monde, vous dont le fond de commerce ne peut se passer de vos heurts et malheurs et de ceux de vos semblables, vous qui avez absolument besoin des autres pour en tirer des œuvres et pour qu'ils soient vos auditeurs et spectateurs, qui les respectez, quoi que vous en pensiez, puisque de toute façon ils vous font vivre, allez, donc, les auteurs, recréez-moi un peu ce monde pour qu'il remonte (ne serait-ce qu'un tout, tout petit peu) vers le paradis originel plutôt qu'il ne glisse inéluctablement vers l'apocalypse. Je suis à peu près sûr que vos auditeurs et spectateurs vous en seront reconnaissants et qu'ils seront tentés de bien vous payer pour cela (sinon quels ingrats!).

Non, non, ce n'est pas de l'angélisme, c'est juste ma conviction que la création artistique quand elle est désir profond d'expression et de communication a plus que jamais un rôle salvateur à jouer dans des sociétés qui ne croient plus (ou qui y croient trop) à Dieu et à diable.



Claude Champion, président

I SOCIÉTAIRES

Au 31 décembre 2003, l'effectif des membres de la société était de 1590 auteurs et ayants droit. En cours d'année, la SSA a enregistré quatre démissions.

La SSA déplore les décès de MM. Jean-François Bovard, Jacques Duhamel, Roland Guignard alias Guy Loran, Peter Sutermeister et Pierre Walker.

2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 14 juin 2003 au Théâtre de Vidy à Lausanne en présence de nombreux membres et invités. Après les rapports de Claude Champion (président) et de Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé le Rapport annuel et les comptes 2002 en suivant sur ce dernier point le rapport de l'organe de Contrôle. Elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de Contrôle. Elle a renouvelé pour trois ans trois mandats d'administrateurs (Claude Champion, Denis Rabaglia, Maître Philippe Zoelly), approuvé l'élection de deux nouveaux administrateurs (Fulvio Bernasconi, Zoltan Horvath), approuvé la réélection du mandat du Président de la SSA (Claude Champion) et renouvelé le mandat de l'organe de contrôle (Alber & Rolle Experts-comptables Associés S.A. à Genève).

Me Philippe Zoelly, président de la Fondation

Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite présenté le bilan de ce Fonds en faveur des auteurs.

L'assemblée a encore accepté de reconduire pour l'année 2003 les taux 2002 attribués aux différents Fonds de la société, soit: Fonds de prévoyance 3,9%, Fonds de solidarité 0,1% et Fonds culturel 6%.

Simone Collet, présidente de la Commission consultative des auteurs, fait son rapport en signalant la cessation des activités de cette commission au cours de l'année 2002.

L'assemblée générale s'est terminée par quelques interventions informatives et amicales.

Avant l'apéritif et le repas, les membres et les invités ont applaudi une projection du film *The Moebius Strip* de Vincent Pluss sur la chorégraphie de Gilles Jobin.

3 PERCEPTION ET RÉPARTITION DES DROITS

La perception globale des droits pour l'année 2003 est en légère augmentation de 3,5 % avec un encaissement de Fr. 14 294 781.- contre Fr. 13 811 644.- pour l'année 2002. Par rapport au budget prévisionnel, cela représente 2,60 % d'augmentation.

En résumé, les modifications des encaissements sont les suivantes:

- très faible variation des encaissements des droits de représentation
- augmentation importante des droits de diffusion en provenance de la SSR et diminution des droits des télévisions et radios locales et privées
- augmentation importante des droits divers gérés
- stabilité des droits de gestion collective obligatoire dramatiques mais forte diminution de l'encaissement en provenance du domaine analogique dans le domaine des droits de copie privée. Cette perception est progressivement remplacée par la copie privée en provenance des supports digitaux. Pour des raisons techniques, les premiers droits encaissés au nom des cinq sociétés de perception n'ont pas encore pu être répartis entre les sociétés à fin 2003. Ceci devrait avoir lieu début 2004
- légère augmentation des droits de gestion collective obligatoire francophone en provenance de Suissimage
- importante augmentation des droits étrangers (plus de 35 %).

3.1 DROITS DE REPRÉSENTATION

Les encaissements pour le théâtre amateur sont en augmentation de près de 15 % alors que ceux du théâtre professionnel sont en diminution de 0,78 %.

Ce domaine de perception, avec quelques variations saisonnières, ne change guère d'une année à l'autre. Ces droits restent stables avec une variation globale de 0,42 %.

Comme l'année précédente, nous avons toujours quelques cas difficiles d'organiseurs de spectacles qui ne peuvent faire face à leurs engagements. Les frais de gestion n'étant comptabilisés qu'au moment de l'encaissement, cela n'a pas d'incidence sur les résultats.

3.2 DROITS D'ÉMISSION

3.2.1 SRG SSR idée suisse

Malgré la baisse du répertoire radiophonique, nous avons une augmentation dans le domaine de la télévision SSR-SRG. Pour 2003, l'augmentation des revenus de droits d'émission s'élève à plus de Fr. 360 000.-.

L'année 2003 aura également été l'année de la renégociation de l'ensemble des contrats liant la SSA à SSR-SRG idée suisse. Nos contrats sont d'une durée moyenne de cinq ans et la dernière série de contrats a été négociée

en 1998 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1999.

La négociation de ces contrats est toujours l'occasion de faire le point de notre coopération avec la SSR et d'examiner les problèmes qui se sont posés dans l'exécution du contrat écoulé.

Les relations avec le diffuseur sont excellentes et ont permis de résoudre bien des problèmes. En effet, la volonté de sauvegarder les droits d'auteur de nos membres est partagée par les régions. Les problèmes à régler sont avant tout d'ordre technique et juridique: le diffuseur doit pouvoir

contrôler sa gestion des diffusions quant aux droits d'auteurs et cela nécessite une transparence des informations données de part et d'autre.

Les contrats avec la TSR et la TSI ont été signés avant la fin de l'année et ceux avec la DRS et la radio le seront début 2004. Le prochain tour de table sera pour l'année 2008.

3.2.2 Autres diffuseurs

Satellite

La SSA intervient de manière ponctuelle pour la perception de droits d'émission lorsque les oeuvres de son répertoire sont diffusées par la chaîne satellitaire 3sat, programme auquel contribue la SF DRS. Notons que l'inclusion des diffusions d'oeuvres de 3sat fournies à cette entité par SF DRS dans le contrat qui lie cette dernière à la SSA a été abordée au cours des négociations avec ce diffuseur, négociations qui n'étaient pas encore terminées en fin d'exercice.

Télévisions et radios privées, locales, régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en

Suisse romande se sont déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000. Les radios locales qui transmettent leurs émissions simultanément et sans modification par l'Internet ont toutes signé une extension de leur contrat avec la SSA pour cette nouvelle forme d'utilisation supplémentaire. Par ailleurs, toutes les radios romandes ou tessinoises non encore liées par contrat avec la SSA ont déclaré ne pas utiliser son répertoire. Ce secteur entre donc maintenant dans une phase de stabilité.

Dans le secteur de la télévision privée, régionale et locale, nous avons rencontré à plusieurs reprises les responsables des diffuseurs romands qui ont eu recours à l'utilisation de notre répertoire par le passé. Devant les inconnues législatives, nous avons accepté de prolonger temporairement le système d'interventions ponctuelles tout en jetant déjà les bases des futurs contrats. La perception n'a par conséquent pas connu d'évolution notable. Pour rappel, la SSA représente dans ce secteur également ses sociétés sœurs suisses SUISSIMAGE et ProLitteris.

3.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

3.3.1 Répertoire dramatique

Tarifs communs 1 et 2 (droits de retransmission par câble ou réémetteurs)

La très légère augmentation est une conséquence directe du nombre plus élevé d'abonnés câble (2%).

Tarifs communs 3 (réception publique)

Comme en 2002, la légère diminution est expliquée par des fluctuations et des rattrapages d'années précédentes.

Tarifs communs 4 (copie privée)

Etant donné l'utilisation croissante de supports digitaux (CD, DVD), la baisse des encaissements de copie privée traditionnelle (supports analogiques) est très significative.

Des négociations ont eu lieu quant à un tarif couvrant ces supports digitaux (tarifs communs 4b et 4c). Les encaissements de droits ont effectivement commencé en 2003 et devraient progressivement

remplacer les revenus en provenance des supports analogiques. Les répartitions intersociétés n'ayant pas pu être finalisés avant le 31.12.2003, ce n'est qu'en 2004 que ces droits pourront être perçus et répartis.

L'encaissement de la copie privée devrait normalement atteindre les mêmes chiffres que les années précédentes.

Tarifs communs 5 et 6 (location)

Bien que les encaissements soient en légère augmentation, cela ne représente pas de conséquences significatives.

Tarifs commun 7 (utilisation scolaire)

La variation dans ce domaine est insignifiante.

Tarifs communs 8 (reprographie)

Selon l'accord que nous avons avec notre société sœur ProLitteris, ces droits sont directement gérés par cette dernière pour nos membres.

3.3.2 Droits de gestion collective obligatoire audiovisuels représentés

Comme déjà expliqué les années précédentes, ces droits vont en diminuant. Ils sont progressivement perçus via Suissimage.

3.3.3 Droits de gestion collective obligatoire du répertoire audiovisuel francophone

Après l'augmentation sensible de ces droits en 2002, celle de 2003 est plus modeste et ne représente que Fr. 43 000.-. Ces droits fluctuent passablement d'une année à l'autre du fait qu'ils varient en fonction de la répartition globale de tous les droits audiovisuels faits par Suissimage.

3.4 DROITS DE REPRODUCTION

La perception des droits de reproduction a augmenté de 65,47 % par rapport à l'exercice précédent. Le volume global des perceptions dans ce domaine reste cependant encore modeste.

Parallèlement à la révision du tarif «vidéogrammes», des travaux de réflexion sur les bases du système de gestion de ces droits ont été entamés au cours du dernier trimestre.

3.5 DROITS VERSÉS ET PERÇUS À L'ÉTRANGER

En 2003, la SSA a versé des droits à 20 sociétés sœurs étrangères établies dans 13 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Mexique, Pologne et Portugal. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines d'activité de nos sociétés sœurs.

Dans le sens inverse, elle a reçu des redevances provenant de 12 sociétés concernant l'exploitation des œuvres créées par les membres de la SSA dans 13 pays différents: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne et République Tchèque. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a

augmenté de 29 % et se maintient donc à un niveau élevé. La rémunération pour l'exploitation des œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques constitue 34,55 % de ces perceptions, l'exploitation des œuvres audiovisuelles et radiophoniques 65,45 %. Les droits d'émission sont identifiés comme la plus grande source de revenus de nos membres réalisés à l'étranger; toutefois, nous notons un accroissement continu des droits de représentation. L'écrasante majorité des perceptions provient des pays latins et surtout de France.

259 membres de la SSA, soit près d'un sixième du nombre total de nos membres, ont bénéficié de droits provenant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger.

4 RELATIONS NATIONALES

4.1 RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUISSES

Comme par le passé, la SSA a activement participé aux travaux des diverses associations suisses. La SSA est membre de ALAI Suisse et soutient ses différentes manifestations. Elle y est représentée par son directeur, Pierre-Henri Dumont qui est vice-président de cette association. La SSA est aussi membre de Suisseculture, de Safe (association suisse de lutte contre la piraterie), Memoriav (association pour la sauvegarde des archives), ITI (institut international de théâtre), et du Forum suisse pour les droits de la communication, pour ne citer que les plus importants.

La SSA a poursuivi sa collaboration avec ch-dramaturgie, en mettant à sa disposition son

soutien pour le développement et le maintien de son site. Dans le cadre de sa collaboration avec ses sociétés sœurs Prolitteris, Suisa, Suissimage et Swissperform, la SSA se réunit régulièrement lors des Comités de Coordination pour discuter des problèmes communs et améliorer leurs relations.

Enfin, la SSA a poursuivi sa collaboration avec les autres sociétés de gestion suisses dans le domaine du multimédia. Le SMCC (Swiss Multimedia Copyright Clearingcenter), guichet unique qui permet aux utilisateurs d'obtenir des informations et des autorisations concernant les produits hors ligne (notamment cédéroms), est opérationnel depuis 1997.

4.2 COLLABORATION AVEC SUISSIMAGE

Depuis la signature en novembre 1998 de la convention de collaboration, les deux sociétés ont œuvré activement pour unifier et harmoniser la gestion des œuvres audiovisuelles tant dans le domaine de la gestion collective obligatoire, des droits d'émission que dans les autres utilisations de ce répertoire.

Les réunions des directions des deux sociétés ont lieu tous les deux mois et sont souvent complétées par des réunions techniques spécifiques. Cette étroite collaboration permet aux deux sociétés de chercher et développer des systèmes plus rationnels et dynamiques.

L'évolution des utilisations du répertoire audiovisuel, notamment avec les réseaux, devient de plus en plus lourde, et nécessite une structure plus conséquente. De ce fait, les structures mises en place sont largement utilisées voire augmentées en cas de nécessité. La gestion du travail sera

grandement facilitée lorsque les différents outils et fichiers internationaux seront en application. Il faut préciser que la répartition des droits audiovisuels ne peut être efficace que lorsque toutes les différences entre les sources d'informations des deux sociétés auront été résolues.

Il est encore trop tôt pour parler d'économie de moyens sensibles, mais on peut raisonnablement estimer qu'après un premier stade impliquant une augmentation de travail pour les deux sociétés, nous allons avoir une diminution importante de travail pour la même situation.

En parallèle, les fonds culturels des deux sociétés se réunissent afin de déterminer leur politique générale dans le domaine audiovisuel.

Cette collaboration est régulièrement examinée dans le cadre du CDC (comité de coordination), réunissant des membres des conseils respectifs des deux sociétés ainsi que leurs directions.

5 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC

(Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

L'année 2003 aura marqué une étape importante pour nos relations avec la CISAC.

Comme déjà remarqué les années précédentes, une situation peu satisfaisante s'est installée au vu des décisions politiques et techniques de la CISAC. Celle-ci prend ses décisions de plus en plus en fonction uniquement du répertoire des sociétés musicales, et de l'intérêt des dix plus grandes sociétés. Ce fonctionnement très peu démocratique pose de sérieux problèmes dans une époque où la collaboration étroite entre l'ensemble des sociétés est nécessaire.

Comme annoncé en 2002 lors du congrès de Londres, un groupe de travail issu du Conseil d'administration a planché devant un projet de réforme. Cette réforme très modeste devrait être présentée en automne 2004 lors du prochain congrès de la CISAC à Séoul. Devant la lenteur des propositions, et surtout devant l'incertitude de la volonté réelle des grandes sociétés de vouloir changer le fond, la SSA, en accord avec SUISSIMAGE, a décidé à fin 2003 de modifier sa participation et implication dans la CISAC. Au 1^{er} janvier 2004, elle a changé son adhésion de statut de membre ordinaire en membre associé. La différence entre les deux statuts réside d'une part dans la suppression du droit de vote et d'être élu et, d'autre part, en la diminution très sensible de la cotisation à payer. Cette démarche a été faite dans un esprit d'ouverture: en fonction des réformes effectuées par la CISAC, la SSA sera disposée à revenir au statut antérieur avec ses conséquences.

En ce qui concerne les réunions CISAC, la SSA a assisté aux réunions de la Commission technique audiovisuelle, dramatique et littéraire à Riga avec son directeur Pierre-Henri Dumont ainsi que la Commission technique radiodiffusion et télédiffusion à Istanbul avec son directeur adjoint Jürg Ruchti.

ALAI

(Association Littéraire et Artistique Internationale)

La SSA par l'intermédiaire de son directeur (qui est trésorier et membre du bureau exécutif de cette association) a assisté au congrès ALAI International qui s'est déroulé à Budapest. Le sujet principal à l'ordre du jour était la problématique des DRM (digital rights management systems) face aux droits exclusifs des ayants droit. Il s'agit là d'un dossier d'une importance stratégique capitale pour la protection du droit d'auteur.

Les prochaines journées d'études de l'ALAI en 2004 reviendront sur ce sujet, en liaison notamment avec la piraterie.

AIDAA

(Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel)

L'assemblée générale de cette association a eu lieu en 2003 à Bruxelles sur l'invitation de la SABAM. Une autre réunion a également eu lieu à Bruxelles en septembre 2003 qui a permis de réunir la grande majorité des directeurs des sociétés de gestion audiovisuelle. Les besoins stratégiques et techniques du répertoire audiovisuel ont ainsi pu être redéfinis.

Il a été décidé de renforcer le travail de présence politique dans le cadre des institutions européennes. Nous constatons un durcissement notable des représentants de l'économie libérale qui pousse à une ouverture concurrentielle des sociétés d'auteurs. Le jour où la perception des droits sera en concurrence d'un pays à l'autre, ces perceptions s'effondreront au détriment direct des ayants droit. En parallèle, nous aurons l'émergence de très grands groupes internationaux desquels les auteurs seront écartés.

Lors d'une conférence de l'audiovisuel à Athènes, dans le cadre de la présidence grecque de l'Union Européenne, Pierre-Henri Dumont, directeur de la SSA, a comparé les conséquences d'une libre concurrence dans le domaine de la perception des droits d'auteurs avec celles qu'auraient les

organismes de perception des impôts, s'ils étaient en concurrence sur le marché européen. Evidemment, chacun chercherait à payer ses impôts auprès du pays le meilleur marché.

L'AIDAA, dont le directeur de la SSA préside son bureau exécutif, lutte activement pour protéger et renforcer les droits des auteurs de l'audiovisuel, aussi bien en Europe que dans le reste du monde.

SAA

(Société des Auteurs Audiovisuels)

La SSA a été représentée par son directeur dans cette association. A l'ordre du jour: un meilleur échange des données d'analyse des diffusions et répartitions de chacune des sociétés participantes.

6 GESTION DE LA SOCIÉTÉ

6.1 SITE INTERNET SSA ET INFORMATIQUE

D'importantes modifications de l'infrastructure générale du réseau ont été effectuées en 2003. Ainsi, nous avons implémenté le logiciel «collaboratif» Exchange puis renouvelé l'ensemble du parc de postes individuels au cours de l'été.

Parallèlement, notre collaboration avec la société Exel Informatique SA s'est poursuivie tant sur le plan du conseil et appui technologique que sur le plan des développements de programmes spécifiques (application de gestion propre à la SSA). Dans ce dernier secteur, ce sont notamment les programmes de saisie et de décompte des droits en provenance de l'étranger qui ont été améliorés, permettant ainsi une plus grande précision des données.

L'événement de l'année était sans doute l'ouverture du nouveau site de la SSA le 13 juin 2003. En effet, en 2002 déjà, le Conseil d'administration avait donné son feu vert pour la réalisation d'un nouveau site web puissant, complet, efficace et visuellement attractif. La structure du site présente sept rubriques principales: Portrait (présentation détaillée de la

SSA), Je suis auteur (membre ou non-membre SSA), Je suis un utilisateur (ou comment exploiter le répertoire de la SSA), Actualité (informations et documents d'actualité), Documents (téléchargement de formulaires et autres documents), Liens (une sélection d'autres sites liés aux activités de la SSA), La SSA répond (les «questions fréquemment posées»). Malheureusement, la mise en ligne des versions allemandes et italiennes prévues pour la fin de l'année a dû être différée en raison du volume de travail que représentent tant les traductions que la constitution des deux sous-sites.

Etant donné l'évolution rapide constatée dans ce secteur, nous avons finalement décidé de faire héberger le site auprès d'un prestataire extérieur, pour nous décharger des soucis constants de mise à jour et d'implémentation de nouvelles solutions logicielles, ainsi que de dispositifs de sécurité.

Enfin, l'informaticien de la SSA, M. Jean-Philippe Zahno, a également assuré la mise à jour des sites Internet de *ch-dramaturgie* et de l'ALAI Suisse qui continuent d'être hébergés à la SSA.

6.2 FICHIERS INTERNATIONAUX

6.2.1 IDA (*International Documentation of Audiovisual Works*)

En ce qui concerne l'évolution du fichier IDA, les travaux se sont poursuivis dans le cadre du mandat que le comité de gestion de ce fichier (dont fait partie la SSA) a donné à la SACD. Nous espérons qu'en 2004 ce fichier sera définitivement opérationnel et pourra permettre une meilleure rationalisation des travaux d'identification et de répartition des œuvres audiovisuelles.

6.2.2 ISAN (*International Standard of Audiovisual Numbering*)

Pour la norme ISAN, (norme ISO approuvée), la situation est encore difficile: l'agence internationale ISANIA a été créée à Genève par la CISAC, l'AGICOA et la FIAPF. Les structures de base sont en place, mais toujours dépendantes des agences régionales qui sont en voie de création. En parallèle, le groupe de travail ISO est toujours en activité pour définir les structures et besoins d'un fichier complémentaire V-ISAN définissant les différentes versions. Il faudra encore patienter avant de pouvoir utiliser ce nouvel outil qui devrait amener le moment venu de substantielles simplifications.

6.3 CARTE DE MEMBRE SSA

Voici maintenant plus de trois ans, la SSA a mis à la disposition de tous ses membres une carte donnant droit à des réductions dans le milieu culturel suisse (théâtres et cinémas). Nous avons remarqué, avec plaisir, que notre carte remportait un

succès certain et que de plus en plus de membres en bénéficiaient.

La nouvelle carte valable jusqu'au 31 décembre 2005 a été envoyée à tous les membres de la SSA à fin 2003.

6.4 PERSONNEL

Au 31 décembre 2003, l'effectif total s'élève à 16,7 postes ou 19 personnes, soit une augmentation d'un mi-temps par rapport à l'exercice précédent.

En effet, une surcharge de travail a amené la SSA à créer un poste de secrétaire de rédaction (50 %) qui assume les tâches coordinatrices et administratives pour l'« A propos » et l'« @ propos » (courriel de la SSA), en étroite collaboration avec la commission de communication. Madame Barbara Bonardi, d'origine tessinoise, assume cette fonction depuis le 1^{er} avril 2003. En raison du départ de notre « webmaster », Madame Bonardi a également pris en charge les travaux de mise à jour du nouveau site de la SSA.

Madame Marinella Bertelli a été engagée le 10 juin 2003 dans le département audiovisuel,

pour y succéder à Madame Sandra Genillard qui conduisait également le projet du nouveau site Internet. Madame Bertelli est bilingue français/italien; elle parle également l'anglais et possède des notions d'allemand. Elle assiste également le responsable des opérations de ce secteur pour la perception et la répartition de droits.

Mme Solange Bottinelli ayant quitté la SSA après avoir passé avec succès ses examens de la maturité professionnelle commerciale en 2003, la SSA a décidé de poursuivre sa politique d'offrir une place de stage pour les aspirants à ce diplôme. Depuis le mois d'août 2003, Monsieur Romain Charton effectue ainsi à la SSA son stage obligatoire d'une année. Il collabore aux travaux des services audiovisuel, scène et à la comptabilité.

6.5 RÉPARTITIONS DES FRAIS

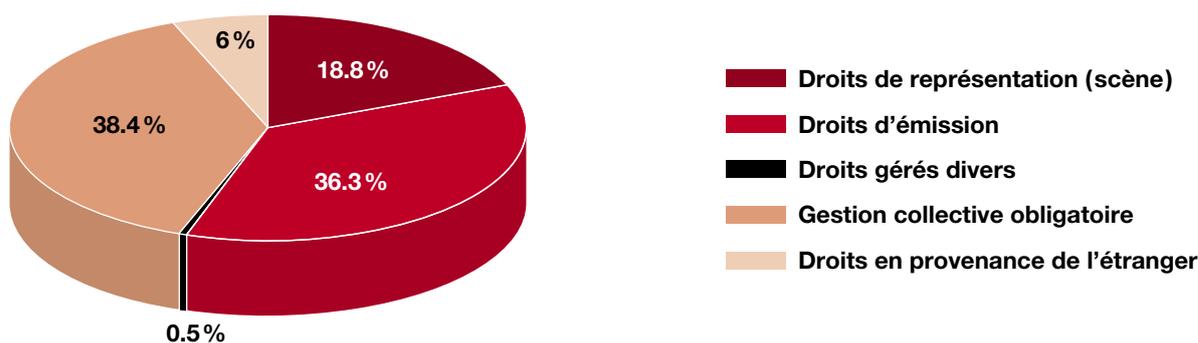
Les frais généraux pour l'année 2003, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires, etc.) s'élèvent à Fr. 2 506 274.- (soit Fr. 2 805 864.- ./ Fr. 299 590.-).

En tenant compte de l'encaissement global des droits en 2003, soit Fr. 14 294 781.-, cela représente un taux de frais général de 17,53 % (17,29 % en 2002).

En francs	2002	2002	2003	2003
Droits audiovisuels	1 906 979	18.16 %	2 024 970	18.83 %
Droits de représentation	482 266	17.98 %	481 946	17.89 %
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

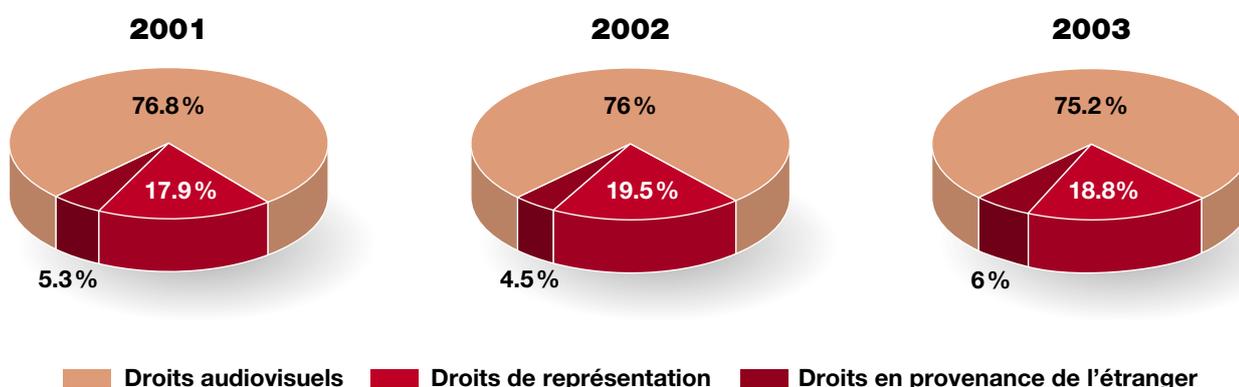
7 ENCAISSEMENTS COMPARATIFS DES DROITS 2002/2003

		2002	2003	%
Droits de représentation (scène)	Théâtre amateur	204 366.65	235 023.30	
	Théâtre professionnel	2 477 225.53	2 457 821.46	
Droits de représentation (scène)		2 681 592.18	2 692 844.76	0.42 %
Droits d'émission	SSR	4 791 225.20	5 160 756.05	
	Satellite	13 230.00	5 400.00	
	R.&TV locales	45 915.00	2 875.00	
	Divers (stés s., ProLitteris)	17 841.75	21 211.10	
Droits d'émission		4 868 211.95	5 190 242.15	6.61 %
Droits gérés divers	Contrats individuels	41 667.25	51 352.67	
	Droits reproduction & divers	13 364.40	22 113.50	
Droits gérés divers		55 031.65	73 466.17	33.50 %
Gest. coll. oblig. (dramatique)	Câble SSA (TC 1-2)	2 003 447.25	2 043 232.20	
	Récept.publ. (TC 3)	382 050.10	368 150.50	
	Copie privée (TC 4)	260 198.10	186 160.30	
	Location (TC 5)	13 617.95	16 796.50	
	Location (TC 6)	5 770.20	6 596.65	
	Utilisat. scol. (TC 7)	37 127.05	34 892.80	
	Gest. coll. oblig. représentée (audiovisuel)	TC 1 à 7	240 817.07	160 326.87
Divers		8 964.40	1 917.60	
Gest. coll. oblig. audiov. francoph.	TC 1-3	1 917 561.41	2 034 475.89	
	TC 4-6	553 326.38	470 216.89	
	TC 7	152 773.32	162 798.32	
Gestion coll. obligatoire		5 575 653.23	5 485 564.52	- 1.62 %
Droits en provenance de l'étranger		631 155.21	852 663.63	
Droits en provenance de l'étranger		631 155.21	852 663.63	35.10 %
DROITS TOTAUX		13 811 644.22	14 294 781.23	3.50 %



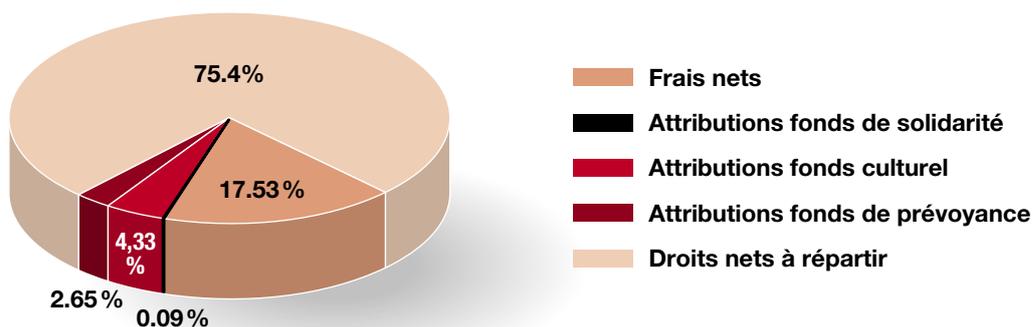
8 POURCENTAGE PAR SECTEURS DE L'ENCAISSEMENT TOTAL

	2001	2002	2003
Droits audiovisuels + gest. coll. oblig.	76.80 %	76.00 %	75.20 %
Droits de représentation	17.90 %	19.50 %	18.80 %
Droits en provenance de l'étranger	5.30 %	4.50 %	6.00 %



9 UTILISATION DES DROITS

	2002	2003	%
Encaissement global	13 811 644	14 294 781	100.00 %
Frais nets	2 388 307	2 506 916	17.53 %
Attributions fonds de solidarité	13 550	13 743	0.09 %
Attributions fonds culturel	607 865	619 744	4.33 %
Attributions fonds de prévoyance	371 582	379 338	2.65 %
Droits nets à répartir	10 430 340	10 775 040	75.40 %



10 DROITS NETS RÉPARTIS

En 2003 nous avons pu répartir normalement l'ensemble des droits de l'année en cours ainsi que les droits de la gestion collective obligatoire encaissée l'année précédente. Les droits répartis correspondent donc aux droits nets à payer.

10.1 RÉPARTITION PAR TYPE DE DROITS

Droits (en francs)	2002	2003	%
Gest. coll. oblig. rép. dramatique	3 167 516	1 837 794	17.03
Gest. coll. oblig. représentée	54 172	70 178	0.65
Gest. coll. oblig. audio francophone	2 065 240	2 056 294	19.06
SSR	3 674 532	3 689 568	34.20
Satellite	18 180	4 482	0.04
Radios/TV locales	38 814	18 603	0.17
Droits de reproduction + divers	16 946	23 243	0.22
Contrats divers	42 826	48 640	0.45
Sociétés étrangères	608 399	851 039	7.89
Sociétés suisses	25 876	18 178	0.17
Droits de représentation	2 159 102	2 170 734	20.12
TOTAL	11 871 603	10 788 754	100.00

10.2 PROPORTION DE DROITS VERSÉS AUX MEMBRES SSA

Droits audiovisuels

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour 2003 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

% des auteurs membres de la SSA	2001	2002	2003
Radio (tous émetteurs suisses confondus)	34.38 %	27.56 %	10.59 %
Télévision (tous émetteurs suisses confondus)	13.72 %	21.65 %	13.09 %

Soit une moyenne générale de 12,97 % pour les auteurs membres de la SSA (21,95 % en 2002).

Par rapport à l'an précédent, nous notons donc un certain retour à la normale pour la part des droits d'émission versés aux auteurs suisses, avec un effondrement anormal de cette part à la radio. Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent pas de conclure définitivement sur l'utilisation du répertoire suisse.

Détail par région	2001	2002	2003
Radio suisse alémanique	100.00 %	55.82 %	52.82 %
Radio suisse de langue italienne	3.81 %	3.26 %	3.18 %
Radio Suisse Romande	52.41 %	37.74 %	14.43 %
Télévision suisse alémanique (SF DRS)	21.09 %	19.02 %	11.11 %
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	11.98 %	33.49 %	16.62 %
Télévision Suisse Romande (TSR)	12.84 %	19.47 %	12.64 %

Droits de représentation

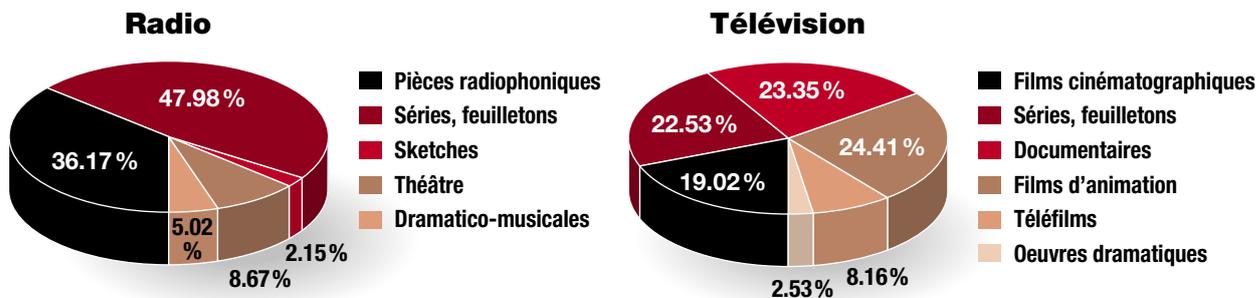
Dans le secteur des droits de représentation, le partage pour l'année 2003 entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant:

% des auteurs membres de la SSA	2001	2002	2003
Théâtre amateur	9.54 %	17.73 %	13.52 %
Théâtre professionnel	30.64 %	44.94 %	32.99 %

Soit une moyenne générale de 31.27 %, inférieure à celle de 2002 (42.8 %) dont il fallait cependant noter la valeur exceptionnellement élevée.

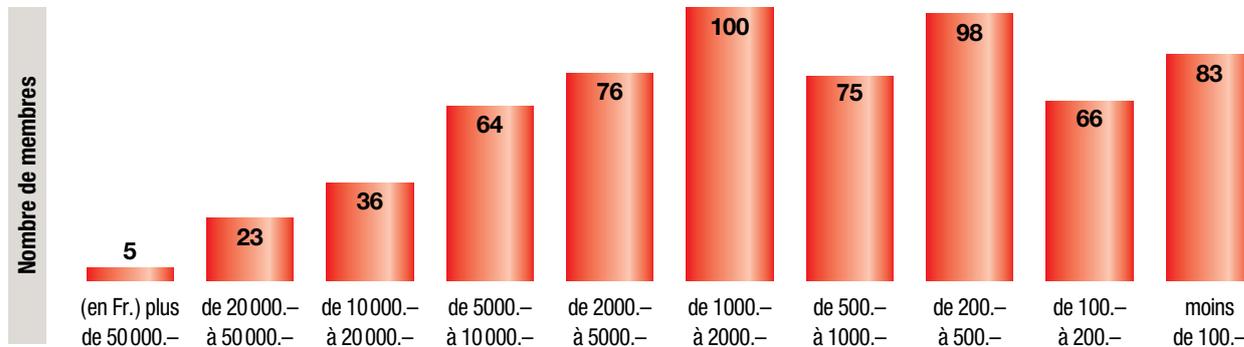
10.3 RÉPARTITION DES DROITS D'ÉMISSION

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en 2003 en fonction des catégories d'oeuvres sont les suivantes:



10.4 VERSEMENTS AUX MEMBRES

En 2003, la SSA a versé des redevances à 626 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport aux exercices précédents, le nombre de bénéficiaires a encore augmenté (+8.3 %). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 2 575 000.- (-11 %).



10.5 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

En 2003, les membres ont déclaré 663 oeuvres au répertoire de la SSA. Par rapport à l'exercice précédent, ce nombre recule de 16.3 %, mais représente un volume nettement plus élevé qu'en 2001 et auparavant. Voici leur répartition détaillée par nature d'oeuvre:



II FONDS CULTUREL

Le Fonds culturel a permis de promouvoir de nouvelles actions au cours de l'année écoulée, tout en poursuivant celles entreprises en 2002. Signalons notamment:

Bourses pour le développement de scénarios

Pour la sixième édition, 72 projets originaux de longs métrages de fiction (cinéma et télévision) ont été envoyés et examinés par le jury, lequel a décerné à l'unanimité les bourses suivantes:

Fr. 25 000.– au projet *Liebes Leben* de Micha Lewinsky (Zurich) et Jann Preuss (Zurich) / production Bernard Lang AG (Freienstein); Fr. 25 000.– au projet *Lullaby* de Hannes Stark (Zurich) / production Fama Film AG (Zurich); Fr. 25 000.– au projet *Ryna* de Ruxandra Zenide (Genève) et Marek Epstein (Prague) / production Caravan Films SA (Genève).

Les prix ont été remis aux lauréats le 14 août au cours de la manifestation commune de la SSA, SUISA et Suissimage, dans le cadre du Festival international du film de Locarno.

Prix de la relève Suissimage/SSA

Fr. 15 000.– pour le meilleur court métrage à *Exit* de Benjamin Kempf;

Fr. 10 000.– pour le meilleur film d'animation à *Gefangen* de Michael Bolliger;

Fr. 5 000.– pour le Prix du public à *Gefangen* de Michael Bolliger.

Les prix ont été remis aux lauréats dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

Prix dans les festivals de cinéma:

17^e Festival international de films de Fribourg

• « Prix Spécial du Jury » offert par la SSA et Suissimage (Fr. 5 000.–): *Caja negra (Boîte noire)* de Luis Ortega (Argentine).

34^e Festival Visions du Réel – Nyon

• Prix du « Jury Cinéma Suisse » offert par la SSA

et Suissimage (Fr. 10 000.–): *Peiden* de Matthias Caduff (Suisse).

3^e Festival international du film fantastique - Neuchâtel

• Prix SSA/Suissimage du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 5 000.–): *Loups* de Hugo Veludo.

7^e Festival international du court métrage - Winterthur

• Prix SSA/Suissimage du meilleur court métrage suisse: *Camkiller* de Curdin Schneider.

VIPER Festival international du film, vidéo et nouveaux média - Bâle

• VIPER Swiss Award for Film/Video offert par la SSA et Suissimage (Fr. 5 000.–): *Secrets for sale* de Elodie Pong.

Fonds REGIO Films

Destiné à soutenir la production cinématographique, ce Fonds est financé par la Loterie Romande, la TSR, Suissimage, la SSA (Fr. 30 000.–) et certains cantons et villes de Suisse romande.

Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.

Créé par Swissperform, Suissimage et la SSA (Fr. 80 000.–), ce Fonds a pour objectif d'assurer la continuité de la création télévisuelle par les producteurs suisses indépendants.

Prix à l'écriture théâtrale

Depuis 2003, ce prix remplace les concours « Soutien à l'écriture théâtrale » et « Commandes de pièces de théâtre » et a pour but de soutenir l'écriture théâtrale contemporaine ainsi que la création. Cinq prix de Fr. 5 000.– chacun ont été attribués par le jury – auquel ont été soumis 82 textes dramatiques sous pseudonyme – aux auteurs suivants:

Elisabeth Aeschbacher-Horem (Paris/Berne) pour *L'Été volé*; Claudine Berthet (Lausanne) pour *Petits gouffres*; Sabine Wang (Zurich) pour *Spinnen*; Sabine Harbeke

(Aesch) pour *Lustgarten*; Markus Michel (Berne) pour *Fliegen-Grenzenlos*.

En cas de création de ces pièces par des compagnies ou théâtres professionnels, ces derniers obtiendront une contribution aux frais de Fr. 10 000.– pour chaque création. Les pièces de Sabine Wang et Sabine Harbeke ont d'ores et déjà été créées en 2003.

Soutien à la traduction de pièces de théâtre

Lors de la huitième édition de cette action créée avec l'appui du Pour-cent culturel Migros, le jury a attribué les bourses suivantes:

Fr. 8000.– à Daniele Morresi (Genève) pour son projet de traduction en italien de la pièce de langue allemande *Der reiche Freund* de Matthias Zschokke (Berlin); Fr. 8000.– à Daniel Bilenko (Massagno) pour son projet de traduction en italien de la pièce de langue française *La Preuve du Contraire* de Olivier Chiacchiarri (Genève) et Fr. 2000.– à titre d'encouragement pour le *Théâtre Jeune Public* à Liliane Hodel (Renens) pour son projet de traduction en français de la pièce de langue italienne *Un Due Re* de Santuzza Oberholzer (Locarno).

Bourses à la création chorégraphique

Le jury de cette septième édition a attribué 3 bourses: Fr. 10 000.– à Denise Lampart de la Denise Lampart Compagnie (Dällikon) pour son projet *Struwelpeter*, Fr. 10 000.– à Béatrice Jaccard & Peter Schelling de la Compagnie Drift (Zurich) pour leur projet *Les finalistes* et Fr. 10 000.– à Foofwa d'Imobilité (Genève) pour sa nouvelle création 2004.

Par l'intermédiaire de son Fonds culturel, la SSA a encore soutenu financièrement, pour une somme totale de Fr. 65 000.–, la création d'œuvres ou des manifestations dans les domaines dramatiques, dramatico-musicaux et audiovisuels: une bourse pour la composition d'un opéra, deux

bourses pour des compositeurs de musiques de scène, le soutien à la résidence théâtrale d'un auteur, «Dramenprozessor» 2003/04 (Zurich); «La Nuit du court métrage» (dans plusieurs villes suisses); «Vision 2004» de Cinésuisse (Zurich); «Prises de Parole», marathon de lectures et inauguration officielle des Ecrivains Associés du Théâtre de Suisse EAT-CH à Neuchâtel; «Grand Nord», un atelier québécois d'analyses de scénarios francophones en collaboration avec FOCAL; un programme de lectures publiques au Théâtre Poche de Genève, etc.

En outre, elle a contribué à l'activité de la Federazione filodrammatiche Svizzera italiana FFSI (Fr. 2500.–), de la Fédération Suisse des Sociétés Théâtrales d'Amateurs FSSTA (Fr. 5000.–), à l'aide à la création ou à la reprise de pièces d'auteurs suisses par les troupes affiliées à cette fédération (Fr. 2400.–) et aux relations publiques avec les différents festivals suisses audiovisuels (Fr. 8577.–).

En prévision des actions pour l'année 2004, le Fonds culturel a, entre autre, accepté le budget et entamé l'organisation de la troisième édition des ateliers d'écriture visuelle à l'île d'Elbe (Fr. 4800.–); il a aussi lancé TANDEM 2006, un concours destiné aux auteurs et aux sociétés théâtrales d'amateurs affiliées à la FSSTA (Fr. 13 000.–).

Par ailleurs, la SSA, Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros et l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) ont travaillé en étroite collaboration pour mettre sur pied une action d'encouragement à la création dramatique sur l'ensemble de la Suisse romande: «Textes-en-Scènes». Il s'agit de résidences d'écriture dramatique destinées, sur concours, à quatre auteurs accompagnés par un dramaturge de renom qui conduiront leur travail si possible jusqu'à la création des textes. Un partenariat avec les théâtres professionnels de Romandie fait également partie de l'opération. Nous y reviendrons...

En guise de conclusion, on peut noter qu'au cours de l'année 2003, le Fonds culturel de la SSA a reçu 48 demandes ponctuelles de subvention et enregistré 205 dossiers aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses s'élève à Fr. 643 031.–.

12 FONDS DE SOLIDARITÉ

En 2003, quatre auteurs ont adressé à la SSA des demandes urgentes d'aides financières. Ces demandes ont été agréées par la Commission

du Fonds de solidarité. Ainsi ont été accordés deux subsides à titre gratuit de Fr. 5000.- et trois prêts sans intérêts de Fr. 5000.-.

13 FONDS DE PRÉVOYANCE « Fonds de Secours de la SSA »

In'y a pas eu de modification des attributions par l'assemblée générale qui a maintenu le taux de 3,9% pour le fonds de prévoyance. Nous avons ainsi pu attribuer la somme hors frais de Fr. 379338.- pour l'année 2003. Comme les années passées, nous avons pu verser un taux de 15% pour les primes

uniques des membres remplissant les conditions prévues dans le règlement. Le nombre de rentes transitoires ne s'est pas modifié.

En 2003, le Conseil de fondation s'est réuni à une reprise pour approuver les comptes et fixer le taux d'attribution de la prime unique.

14 ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il était composé des membres suivants:

	jusqu'au 14 juin 2003	dès le 15 juin 2003
Président	Claude Champion	Claude Champion
Vice-président	Richard Gauteron	Richard Gauteron
Membres	Fabienne Berger Gérald Chevrolet Philippe Cohen Louis Crelier Robi Engler Charles Lombard Emanuelle delle Piane Denis Rabaglia Dominique de Rivaz Marcel Schüpbach Claudio Tonetti M ^e Philippe Zoelly	Fabienne Berger Fulvio Bernasconi Gérald Chevrolet Philippe Cohen Louis Crelier Zoltan Horvath Charles Lombard Emanuelle delle Piane Denis Rabaglia Dominique de Rivaz Marcel Schüpbach M ^e Philippe Zoelly

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culture, Communication & Publications, Solidarité) ont tenu 12 séances.

14.2 COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jusqu'en août 2003

GESTION & JURIDIQUE

Philippe Zoelly, prés.
Claude Champion
Philippe Cohen
Louis Crelier
Denis Rabaglia

CULTURE

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Philippe Cohen
Louis Crelier
Emanuelle delle Piane
Robi Engler
Richard Gauteron
Marcel Schüpbach
Claudio Tonetti

COMMUNICATION & PUBLICATIONS

Denis Rabaglia, prés.
Claude Champion
Emanuelle delle Piane
Richard Gauteron
Charles Lombard

SOLIDARITE

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Gérald Chevrolet
Robi Engler

Dès septembre 2003

GESTION & JURIDIQUE

Philippe Zoelly, prés.
Claude Champion
Philippe Cohen
Louis Crelier
Denis Rabaglia

CULTURE

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Fulvio Bernasconi
Philippe Cohen
Louis Crelier
Emanuelle delle Piane
Richard Gauteron
Zoltan Horvath
Marcel Schüpbach

COMMUNICATION & PUBLICATIONS

Denis Rabaglia, prés.
Claude Champion
Emanuelle delle Piane
Richard Gauteron
Charles Lombard

SOLIDARITE

Claude Champion, prés.
Fabienne Berger
Gérald Chevrolet
Philippe Zoelly

14.3 AUTRES ORGANES ET DIRECTION

Directeur

Pierre-Henri Dumont

Directeur adjoint

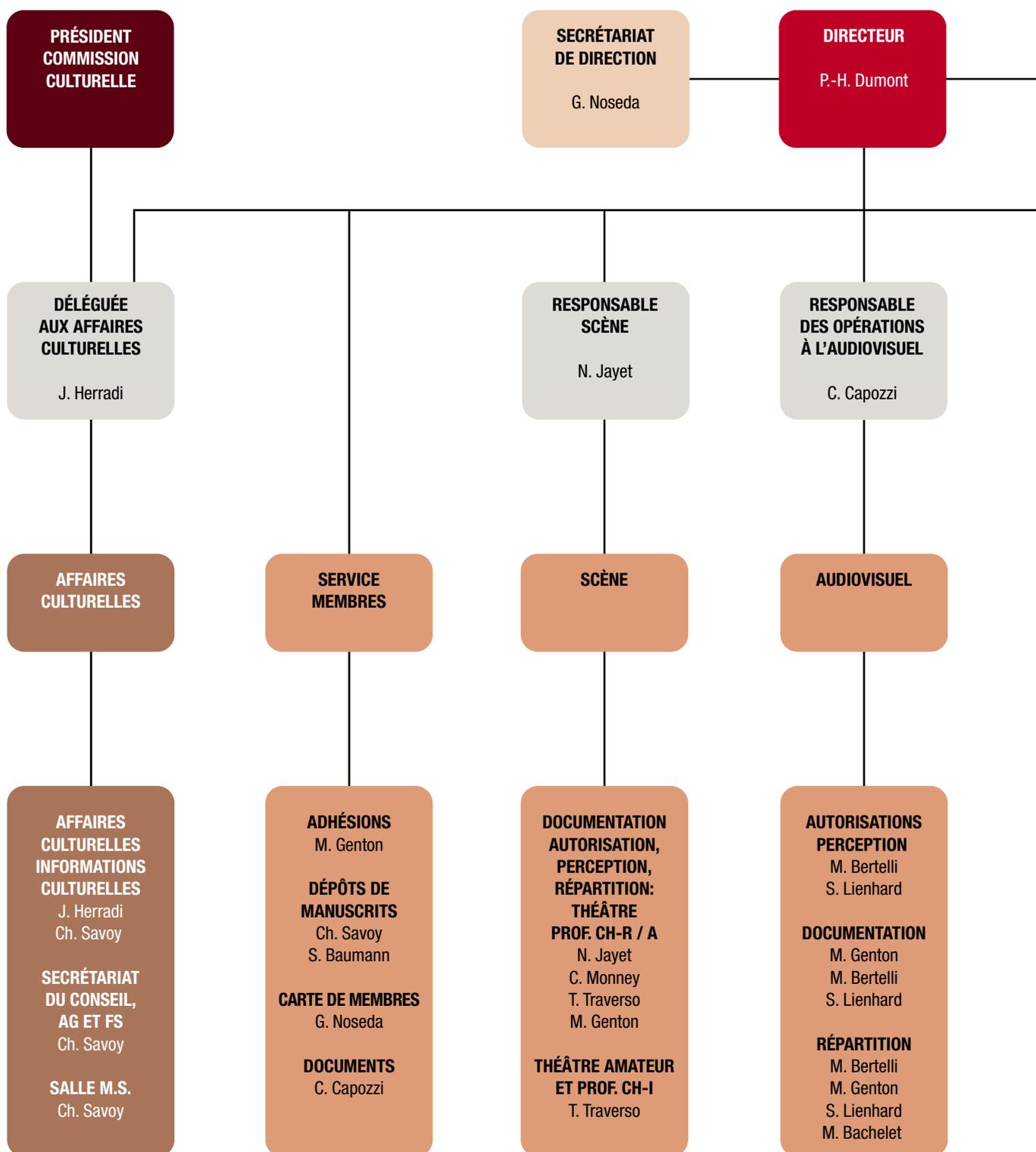
Jürg Ruchti

Contrôle financier

Alber & Rolle, Experts-comptables Associés S.A., Genève

14.4 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

Au 1^{er} avril 2004



**DIRECTEUR
ADJOINT**
J. Ruchti
*Responsable
Audiovisuel*

**CHEF DU PERSONNEL
ET RESPONSABLE
FINANCES**
P. Willy

**RESPONSABLE
JURIDIQUE**
S. Gerber

**FINANCES
GESTION DU
PERSONNEL**

**SERVICE
JURIDIQUE**

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

**RELATIONS
EXTÉRIEURES**

INFORMATIQUE
J.-P. Zahno

**COMPTABILITÉ
PAIEMENTS**
P. Willy

**ASSURANCES
SOCIALES,
SALAIRES**
G. Nosedà

ÉCONOMAT
S. Baumann

**«FONDS DE SECOURS
DE LA SSA»**
P. Willy

**AFFAIRES
JURIDIQUES**

**CONTRATS
SUCCESSIONS**

**CONTRATS DE
RÉCIPROCITÉ**

**CONSEILS
JURIDIQUES**

**AFFAIRES
GÉNÉRALES
SECÉRARIAT
GÉNÉRAL**
G. Nosedà

**RÉCEPTION
ET RÉPONSE
TÉLÉPHONIQUE**
S. Baumann

PUBLICITÉ
G. Nosedà

**BULLETIN
INFORMATION
ADMINISTRATRICE
DU SITE**
B. Bonardi

**RELATIONS
PUBLIQUES**

**RELATIONS
INTER-
NATIONALES**

**FORMATION
ET SUPPORT
ADMINISTRATION
PARC & RÉSEAU
TÉLÉCOM-
MUNICATION**
J.-P. Zahno

15 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

Actif (en francs)	2002	2003
Banques et placements	8 967 340	9 058 981
Chèques postaux	56 289	47 762
Caisse	722	1 190
Impôt anticipé	54 228	30 531
Débiteurs	2 420 468	2 365 901
Actifs transitoires	142 378	155 259
Actifs circulants	11 641 425	11 659 624
Mobilier et agencements de bureau	386 210	389 845
Fonds d'amortissement	-324 122	-337 768
Machines de bureau	77 868	137 496
Fonds d'amortissement	-75 475	-88 473
Aménagement salle multi-fonctions	126 318	126 318
Fonds d'amortissement	-62 525	-83 299
Ordinateurs	167 465	175 120
Fonds d'amortissement	-146 162	-123 479
Logiciels	439 374	531 717
Fonds d'amortissement	-320 903	-384 467
Immobilisations	268 048	343 010
TOTAL DE L'ACTIF	11 909 473	12 002 634
Passif (en francs)		
Droits à répartir	10 821 516	10 814 395
Fonds de secours SSA	336 582	334 338
Passifs transitoires	57 044	122 201
Fonds étrangers	11 215 142	11 270 934
Fonds de solidarité	103 751	92 494
Fonds culturel	447 826	497 375
Réserve pour droits à répartir	132 490	131 438
Résultat reporté	10 012	10 264
Résultat de l'exercice	252	129
Fonds propres	694 331	731 700
TOTAL DU PASSIF	11 909 473	12 002 634

15.1 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2003

Produits (en francs)	2002	2003
Commissions de perception représentations publiques	481 579	481 432
Commissions de perception audiovisuel	1 005 100	1 101 828
Commissions de perception droits de gestion collective	901 879	923 142
Participation frais fonds culturel	90 874	135 774
Intérêts bancaires	190 703	87 233
Recettes diverses	45 933	76 584
Total des produits	2 716 068	2 805 993
Charges (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	398 441	402 416
Frais assemblée générale, Conseil d'Administration et mandats	185 280	159 521
Salaires et charges sociales	1 654 487	1 714 710
Loyers et charges d'entretien	246 060	252 193
Frais divers de bureau	110 118	124 467
Amortissements	121 430	152 557
Total des charges	2 715 816	2 805 864
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	252	129

15.2 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

	2002	2003
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles (en francs)		
Mobilier et machines de bureau	590 000	652 000
Ordinateurs et logiciels	260 000	318 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000

16 COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

16.1 BILAN

Il y a très peu de variations dans les comptes de bilan. Les actifs circulants sont stables d'une année à l'autre et nous avons une légère baisse des immobilisations liée aux amortissements de l'année.

16.2 PROFITS ET PERTES

Les comptes de charges correspondent au budget prévisionnel.

La diminution du poste «AG et Conseil d'administration» résulte de la baisse du nombre des séances du Conseil d'administration et des différentes commissions.

L'augmentation du poste «salaires et charges sociales» est liée à la charge croissante de travail pour le Fonds culturel. Afin de décharger la personne responsable de la gestion du Bulletin d'information

«A propos» et l'«@ propos» (courriel de la SSA), un poste supplémentaire a été créé et une participation accrue a été demandée au Fonds culturel pour compenser ces frais.

L'augmentation du poste «frais divers bureau» fait suite au changement des photocopieuses, toutefois compensé au niveau des recettes par une reprise de l'ancien matériel. En pratique (recette exceptionnelle déduite), ce poste est en diminution par rapport à l'année 2002.

17 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

**A l'Assemblée générale ordinaire des Associés de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
Société Coopérative
Lausanne**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision de votre société, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 18 mars 2004

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Hubert ROLLE
Expert-comptable diplômé

Jean-Charles VITALI
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Responsable du mandat

Annexes: Comptes annuels comprenant:
- Bilan au 31 décembre 2003 d'un total actif de CHF 12 002 634
- Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de CHF 129
- Annexe au bilan au 31 décembre 2003

IMPRESSUM

Rédaction

Claude Champion
Richard Gauteron
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchi
Jolanda Herradi
Geneviève Nosedà Guignard

Graphisme

Jean-Pascal Buri
Dizain, Lausanne

Impression

Munir Sleiman
Copystart, Lausanne